

**Question orale de la Député Caroline Cassart-  
Mailleux à la Ministre Morreale sur la mise en  
place d'un nouveau Plan wallon « Accessibilité »  
pour les personnes à mobilité réduite**

Depuis plusieurs années, la Belgique est montrée du doigt par des instances internationales pour la faiblesse des mesures prises afin de promouvoir l'accessibilité de tous et singulièrement des personnes handicapées, au détriment dès lors de leur inclusion sociale.

Un dispositif de 28 mesures « Accessibilité » coordonnées et complémentaires aux actions déjà existantes, concertées avec les secteurs concernés, a été mis en place par le Ministre Prévôt en 2017 avec l'objectif d'améliorer et de promouvoir l'accessibilité des bâtiments, des transports et des services. Ce Plan étant arrivé à terme en 2019.

Si l'année 2020 a été tournée sur la gestion d'une crise sanitaire incroyable, l'année 2021 est quant à elle synonyme de relance.

Madame la Ministre, portez-vous la volonté de mettre en place un nouveau Plan accessibilité prochainement ou, à tout le moins, un dispositif similaire? Si oui, avec quelles ambitions ? Des contacts transversaux sont-ils pris avec l'ensemble de vos collègues du Gouvernement sur le sujet afin d'apporter une réponse coordonnée effective? Travaillez-vous à une note d'orientation ?

La DPR mentionne la création d'une conférence interministérielle consacrée à la politique du handicap qui serait proposée par la Wallonie aux autres entités fédérées et au Gouvernement fédéral. Elle sera notamment chargée d'élaborer un plan ambitieux avec toutes les parties concernées sur base d'une évaluation des besoins. Cette CIM est-elle sur le point d'être lancée ? Celle-ci servirait-elle de base à l'ébauche de ce nouveau « Plan Accessibilité » ?

**La réponse de la Ministre :**

Madame la Députée, 30 % à 40 % des citoyens sont concernés par des difficultés de mobilité et d'autonomie de vie au quotidien. Si l'on regarde la consultation menée par Unia, en 2020, auprès des personnes en situation de handicap, il apparaît toute l'importance de l'accessibilité universelle pour qu'ils puissent participer pleinement à la société. L'accessibilité universelle, que ce soit l'accessibilité physique, communicationnelle ou comportementale, c'est le pilier d'une société inclusive et qui permet d'offrir un environnement adapté aux besoins de tous.

Garantir une réelle inclusion de tous tout au long de la vie est l'ambition que le Gouvernement wallon, en tout cas c'est ce que l'on a voulu traduire en partie dans la DPR : un Plan wallon d'accessibilité qui veut assurer une mise en œuvre cohérente de l'accessibilité universelle et la prise en compte de la question de l'inclusion dans l'ensemble des politiques wallonnes. Il s'agit de coordonner la mise en œuvre de ces mesures et de développer une stratégie ambitieuse afin que chacun intègre les requis. Ce plan nécessite l'implication de tous mes collègues. Ce qu'il va falloir faire, c'est de désigner, au sein de chaque cabinet et dans les administrations relevant chacun de leurs compétences, un référent Handicap et Accessibilité. Je crois vraiment que, dans chacune des politiques de mes collègues, il y a moyen d'avoir cet axe transversal, comme nous le faisons dans le cadre du plan de Genre, qui va sortir dans les prochaines heures.

L'objectif par rapport à l'accessibilité, c'est de mettre en place un groupe de travail – c'est comme cela que l'on a fonctionné en matière de genre – piloté par le ministre-président et moi-même, chargé de l'élaboration d'un projet de plan Accessibilité à soumettre à l'approbation du Gouvernement.

Voilà la méthode de travail que l'on souhaite mettre en place pour ce plan.